

Réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 avril, s'est réuni à la mairie le dimanche 27 avril 2026 à 19 h 00.

Présents : Ana BREANT, Marie-Claude BOUCHARD, Pierre CHARLES, Bernard CLISSON, Alain DEBRAY, Gilles DELON, Danièle DUBOURG, Stéphanie EVRARD, Isabelle FICHET-BOYLE, Philippe GUIMAS, Sophie PIATON et Pascal ROBINE.

Absents excusés : Adeline BOURLIER, Alexandre POZZO DI BORGO et Julien OLIVO.

La séance est présidée par le maire.

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 mars 2026

Le compte rendu de la réunion du 22 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

2- Approbation du compte financier unique du budget communal pour 2025

Le maire précise les principaux postes de dépenses et recettes de ce budget et explique l'augmentation des dépenses par l'augmentation du coût de l'électricité, par le paiement de trois semestres de location d'un bâtiment communal en raison d'un paiement bloqué par le Trésor Public en 2024 et d'une régularisation exceptionnelle de paiements de cotisations de retraite pour 25 583 €, compensée par une recette exceptionnelle de 14 883 € seulement.

Les recettes sont en augmentation également en raison de cette recette exceptionnelle ainsi que de remboursement sur charges de personnel.

Le compte d'investissement se trouve déséquilibré par suite de la réception et donc de l'imputation sur l'année 2026 des subventions reçues du Département de la DRAC et correspondant aux travaux de restauration de l'église réalisés en 2025. Ce déséquilibre est compensé dans le budget 2026.

En l'absence du maire qui s'est retiré provisoirement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget communal pour 2025 qui peut être résumé ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes réalisées 2025 :	598 226,96
Dépenses réalisées 2025 :	538 289,68
Excédent de l'exercice	59 937,28
Excédent reporté 2024 :	113 468,08
Virement aux investissements	173 405,36
Résultat excédentaire 2025 :	0,00

Section d'investissement

Recettes réalisées 2025 :	40 114,18
---------------------------	-----------

Dépenses réalisées 2025 :	228 718,84
Déficit reporté 2024 :	62 202,23
Affectation résultat 2024 :	62 202,23
Déficit 2025	- 188 604,66

3- Affectation du résultat du budget communal pour 2025

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 et constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2024	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024	RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025 RECETTES DEPENSES	SOLDE DES RESTES A REALISER 2025	BUDGET CCAS DISSOUS 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR AFFECTATION DES RESULTATS
Résultat de la section d'investissement	-62 202,23 €		- 126 402,43 €				- 188 604,66 €
Calcul du besoin de Financement	-62 202,23 €		- 126 402,43 €		- €		- 188 604,66 €
Résultat de la section de Fonctionnement	175 670,31 €	62 202,23 €	59 937,28 €				173 405,36 €
		113 468,08					

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	173 405,36 €
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	188 604,66 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	188 604,66 €
Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €

Total affecté au c/ 1068 :		173 405,36 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

4- Approbation du budget communal pour 2026

Le Maire propose un budget communal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 598 874 € pour la section de fonctionnement et à 158 098 € pour la section d'investissement. Les recettes de fonctionnement comprennent les virements des budgets annexes, camping et service d'eau assainissement pour un montant total de 37 905 €, soit un montant égal aux conventions approuvées par le Conseil municipal.

Les dépenses comprennent les subventions aux associations pour un montant global de 15 000 € et, au compte 657362, une subvention de 5 000 € au CCAS.

Le maire détaille ensuite les dépenses d'investissement prévues dans ce budget :

- Paiement au SIEGE de la participation communale pour l'enfouissement des lignes électriques alimentant la rue Saint-Aubin pour 28 200 €,
- Budget de 14 000 € pour les études de liaison du camping avec la Voie verte, de rénovation thermique de la salle des fêtes et de la modification du PLU,
- Budget de 13 400 € pour le curage du fossé séparant l'étang communal de l'étang voisin avec un remboursement de 5 600 € pour la rive opposée,
- Des travaux au Bois des bannis prévus par l'ONF pour 4 056 €,
- Remplacement d'un ordinateur de la mairie et du photocopieur pour 9 000 €,
- 10 500 € pour la réparation du bâtiment à côté de la mairie,
- 14 682,70 € pour la peinture de la mairie,
- 11 000 € pour des travaux de signalisation au sol et le remplacement ou l'ajout de panneaux de signalisation,
- Travaux divers pour 5 720 €.

Après discussion, le budget 2026 de la commune est accepté par le conseil municipal à l'unanimité.

5- Approbation du compte financier unique du budget du camping pour 2025

Le maire précise les principaux postes de dépenses de ce compte qui sont :

- L'énergie pour 41 029,57 €,
- Le personnel pour 117 983,58 € en raison de régisseurs en double,
- L'élagage des arbres pour 13 810,76 €.

Toutefois, on observe que, malgré les perturbations du mois de juin, l'année 2025 s'achève avec des recettes de 244 803,32 €, en augmentation de plus de 10 %.

Les investissements réalisés sont :

- Du matériel et logiciels informatiques pour 1 512,66 €,
- L'acompte de 5 872 € versé sur le véhicule utilitaire électrique (le solde sera versé après la livraison en mai 2026),
- L'installation des compteurs électriques individuels pour les mobil homes pour 5 378,20 € afin de permettre l'application du nouveau tarif incitant à économiser l'énergie.

En l'absence du maire qui s'est retiré provisoirement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2025 du budget annexe du camping qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Recettes réalisées 2025 :	244 803,32
Dépenses réalisées 2025 :	223 844,85
Excédent reporté 2024 :	0,00
Résultat excédentaire 2025 :	20 958,47

Section d'investissement

Recettes réalisées 2025 :	4 591,64
Dépenses réalisées 2025 :	13 229,58
Déficit reporté 2024 :	8 694,51
Déficit 2025	17 332,45

6- Affectation du résultat du budget du camping pour 2025

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		20 958,47 €
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement		8 694,51 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		17 332,45 €
Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		3 626,02 €

Total affecté au c/ 1068 :		17 332,45 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

7- Approbation du budget du camping pour 2026

Le Maire propose un budget 2026 du camping qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 263 926,02 € pour la section de fonctionnement et à 47 403,33 € pour la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- Les recettes du camping pour 243 000 €, en augmentation de 3,9 % sur les recettes de 2025 hors régularisation de recettes antérieures ;
- Les recettes du snack pour 7 500 €, des remboursements de la Sécurité sociale pour 8 600 € et des produits divers pour 1 200 € ;
- Le report à nouveau de l'exercice 2025 pour 3 626,02 €.

Les dépenses de fonctionnement comprennent en particulier :

- Un budget eau et électricité de 47 195,83 € ;
- Le remboursement des sommes dues au budget communal pour 20 000 € ;
- Des charges de personnel pour 104 059,31 € ;
- Des créances admises en non-valeur pour 7 020 € ;
- Des dotations aux amortissements pour 16 500 € et un virement au compte d'investissement pour 12 570,88 €.

Après discussion, le budget 2026 du camping municipal est accepté par le conseil municipal à l'unanimité.

8- Approbation du compte financier unique du budget « eau et assainissement » pour 2025

Le maire précise les principaux postes de dépenses et recettes de ce compte.

En fonctionnement, les recettes de distribution de l'eau et de l'assainissement diminuent de 8,7 %. Les dépenses sont stables sur trois ans, compte tenu de paiement en retard en 2025 et concernant l'année 2024. Après des amortissements de 24 440 €, des titres annulés pour 742,474 € et des créances admises en non-valeur pour 7 309,23 €, le résultat est déficitaire de 11 801,17 €.

En investissement, quelques travaux ont été réalisés sur les réseaux, mais l'essentiel des dépenses concerne des études en vue de la reconstruction de la station d'épuration. Le total des dépenses est de

En l'absence du maire qui s'est retiré provisoirement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2025 du budget annexe « eau et assainissement » qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Recettes réalisées 2025 :	88 729,85
Dépenses réalisées 2025 :	100 531,02
Excédent reporté 2024 :	113 489,74
Résultat excédentaire 2025 :	101 688,57

Section d'investissement

Recettes réalisées 2025 :	32 741,00
Dépenses réalisées 2025 :	58 739,25
Excédent reporté 2024 :	69 728,26
Affectation résultat 2025 :	- 25 998,25
Excédent 2025	43 730,01

9- Affectation du résultat du budget « eau et assainissement » pour 2025

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		101 688,57
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement		25 998,25
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement		69 728,26
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		
Excédent de fonctionnement à reporter (ligne 002)		101 688,57

10- Approbation du budget « eau et assainissement » pour 2026

Le Maire propose un budget 2026 « eau et assainissement » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 192 788,57 € pour la section de fonctionnement et à 134 358,58 € pour la section d'investissement.

- En fonctionnement, les recettes comprennent la distribution d'eau pour 91 100 €, et les dépenses sont en augmentation en raison des frais d'énergie et des travaux facturés en retard et donc à payer en 2026.
- En investissement, les dépenses prévues sont les frais d'études. Aucun budget n'a encore été prévu pour la reconstruction de la station d'épuration en l'absence de chiffres définitifs. Ces dépenses feront l'objet d'une décision modificative s'il est nécessaire de les payer dès 2026.

Après discussion, le budget 2026 « eau et assainissement » est accepté par le conseil municipal à l'unanimité.

11-Fixation des taux d'imposition pour 2026

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition au niveau antérieur, soit :

- Taxe foncière bâtie 44,56 %
- Taxe foncière non bâtie 48,97 %
- Taxe d'habitation 19,36 %.

12-Subventions aux associations pour 2026

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser aux associations listées ci-dessous les subventions suivantes :

<u>Association</u>	<u>BUDGET 2026</u>
Comité des fêtes	3 700
Amicale de l'âge d'or	3 000
FC GVN	2 100
Festival du Vexin	500
USVE	500
La Truite Saumonée	260
Les Volatiles	350
Coopérative scolaire	2 000

13-Délégations du maire aux adjoints

Le maire propose la délibération suivante, semblable à celle approuvée en 2020 :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.18 qui confère au maire d'une commune le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses pouvoirs à ses adjoints ;

Vue l'élection municipale du 15 mars 2026 et le procès-verbal d'élection du maire en date du 22 mars 2026 ;

Madame Ana Bréant en tant que première adjointe, Monsieur Pascal Robine en tant que second adjoint, Madame Isabelle Fichet-Boyle en tant que troisième adjointe et Monsieur Philippe Guimas en tant que quatrième adjoint, adjoints au maire en exercice, sont délégués, dans l'ordre de leur délégation, pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions d'Officier d'Etat-civil de la commune de Dangu, en notre absence ou en cas d'empêchement des autres adjoints délégués.

Madame Ana Bréant en tant que première adjointe, Monsieur Pascal Robine en tant que second adjoint, Madame Isabelle Fichet-Boyle en tant que troisième adjointe et Monsieur Philippe Guimas en tant que quatrième adjoint, adjoints au maire en exercice, sont délégués pour signer tous certificats, toutes pièces, tous actes administratifs ou notariés en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

En cas d'empêchement du maire, Madame Isabelle Fichet-Boyle est déléguée pour la gestion et l'administration du Comité communal d'action sociale (CCAS) ainsi que pour signer les mandats et titres de recettes du budget du CCAS.

En cas d'empêchement du maire, Madame Ana Bréant est déléguée pour la gestion et l'administration du camping municipal ainsi que pour signer les mandats et titres de recettes du budget du camping municipal.

En cas d'empêchement du maire, Monsieur Pascal Robine est délégué pour la gestion et l'administration du service d'eau et d'assainissement ainsi que pour signer les mandats et titres de recettes du budget du service d'eau et d'assainissement.

En cas d'empêchement du maire, Monsieur Philippe Guimas est délégué pour diriger la commission chargée de la préparation du budget de la commune et des budgets annexes, traiter les conventions ou litiges avec les assurances, ainsi que signer les mandats et titres de recettes afférents au budget de la commune.

En cas d'empêchement du maire, Madame Isabelle Fichet-Boyle est déléguée pour diriger la commission chargée de l'école ainsi que pour assister au Conseil d'école et prendre toute décision la concernant.

Ces délégations, sauf retrait dûment signifié par arrêté, sont valables pour toute la durée du mandat du maire. »

La présente délibération fera l'objet d'un arrêté du maire publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Dangu.

Après discussion et précisions, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

14- Délégations du conseil municipal au maire

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à ses alinéas 1, 6, 7, 8, 9, 11 et 24, le Conseil municipal décide de transférer au maire les pouvoirs suivants :

1. Procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2. Passer des contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
3. Créer, supprimer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
4. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
5. Accepter les dons et legs à condition qu'ils ne soient grevés ni de conditions, ni de charges ;
6. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
7. Autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
8. Saisir la Justice afin de soutenir ou défendre les actions de la commune.

Ces pouvoirs sont transférés pour la durée du mandat du conseil municipal et du maire.

15- Camping – frais de service pour réservation par internet et commission pour assurance annulation

Madame Bréant indique que les réservations au camping par Internet feront l'objet de frais de service pour le budget camping (2 € par réservation) et affectés au compte 778 (autres produits exceptionnels).

Par ailleurs, ces réservations peuvent être assurées en cas d'annulation. Il sera donc perçu une prime d'assurance auprès du client dont 25 % seront reversés au budget du camping par le prestataire et affectés au compte 778 (autres produits exceptionnels).

Ces deux ajouts au tarif du camping doivent être approuvés par le conseil municipal.

Après explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

16- Camping – tarif du snack pour la saison 2026

Madame Bréant présente le tarif du snack pour l'année 2026, bien que le stand de vente ne soit pas encore installé. Ce tarif ne peut être appliqué que s'il est voté par le conseil municipal.

Nom	Catégorie	Prix de vente TTC
Coca-cola	Boissons	2,00
Oasis	Boissons	2,00
Coca-cola zéro	Boissons	2,00
Orangina	Boissons	2,00
Eau 50 cl	Boissons	1,00
Leffe blonde 25 cl	Boissons	2,50
Leffe ruby 25 cl	Boissons	2,50
Desperados 33 cl	Boissons	3,50
Leffe sans alcool 25 cl	Boissons	2,50

Panini 4 fromages	Epicerie	5,50
Panini jambon/mozza/pesto	Epicerie	5,50
Panini Burguer	Epicerie	5,50
Panini Poulet curry	Epicerie	5,50
Crêpe au sucre	Epicerie	2,00
Crêpe chocolat	Epicerie	2,50
Crêpe confiture	Epicerie	2,50
Tradi	Epicerie	1,40
Baguette	Epicerie	1,20
Croissant	Epicerie	1,20
Pain au chocolat	Epicerie	1,20
Chips petit paquet	Epicerie	1,00
Café grains expresso	Boissons	2,00
chocolat	Boissons	2,00
Thé	Boissons	2,00
Café grains long	Boissons	2,00
Calippo cola	Glaces	1,80
Calippo fraises	Glaces	1,80
Max pushup Haribo	Glaces	2,20
Max super twister	Glaces	1,80
Volcanix	Glaces	2,50
Magnum double gold	Glaces	2,90
Magnum amandes	Glaces	2,90
Magnum classic	Glaces	2,90
Magnum blanc	Glaces	2,90
Magnum pistache	Glaces	3,20
Solero fraise	Glaces	2,80
Cornetto classico	Glaces	2,50
Cornetto soft fraise	Glaces	2,50
Cornetto king cone	Glaces	3,10
B&J 100ml vanille/pécan	Glaces	3,20
B&J 100ml cookie dough	Glaces	3,20
Madeleine	Epicerie	0,50
Frites	Epicerie	3,50
Animation adulte	Epicerie	9,00
Animation adulte	Epicerie	6,00
Animation pêche	Epicerie	9,00

17-Créances à annuler – budget eau et assainissement 2026

La SARL Lua Nova, exploitant le bar-restaurant « Gladiateur » à Dangu, ayant été liquidée par jugement du tribunal de commerce d'Evreux en date du 19 février 2026, les créances de la commune sur elle sont devenues irrécouvrables et il est nécessaire de les annuler pour leur montant total, soit 3 278,75 € TTC.

Après explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette annulation.

18-Remplacement de l'ordinateur du secrétaire de mairie

L'ordinateur du secrétaire de mairie doit être remplacé et il est donc nécessaire de préparer un nouveau serveur, effectuer la migration des logiciels et bases de données les reconfigurer et rétablir les sauvegardes. Nous avons donc interrogé l'entreprise Néo-Activity qui a fourni un devis pour ces tâches au prix global de 2 060,40 € TTC.

Après explications, le conseil municipal approuve cet achat et donne tout pouvoir au maire afin de passer la commande.

19-Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Pour la commune de Dangu, cette commission se compose du maire, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

La désignation de ces commissaires sera effectuée par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de 24 contribuables, proposée par délibération du conseil municipal.

En conséquence, le conseil municipal désigne pour cette commission :

Titulaires

Philippe Guimas
Claude Bouveret
Alexandre Pozzo di Borgo
Danièle Dubourg
François Lacroix
Claude Lagache
Sophie Piaton
Emile Bouveret
Eric Perpette
Pascal Robine
Laurence Riault
Elisabeth Jaquet

Suppléants

Alain Debray
Reynier Pozzo di Borgo
Marie-Claude Bouchard
Françoise Demarcq
Jean-Michel Lucas
Bernard Clisson
Aude Gallé
Isabelle Fichet-Boyle
Ana Bréant
Julien Olivo
Adeline Bourlier
Pierre Charles

20- Renouveaulement de la commission de contrôle de la révision des listes électorales

Considérant la loi 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales, considérant l'article L 19 et l'article R7 du Code électoral, le conseil municipal décide que les conseillers municipaux membres de la commission de contrôle de la liste électorale seront les suivants :

Conseiller municipal titulaire	Philippe GUIMAS
Conseillère municipale suppléante	Ana BREANT

Les autres membres de la commission de contrôle de la liste électorale seront nommés par le Préfet ainsi que par le président du Tribunal judiciaire.

21- Questions diverses.

- Une commission travaux est convoquée pour le 5 mai prochain
- Le conseil municipal devra se réunir le 5 juin afin de désigner les délégués appelés à voter aux élections sénatoriales
- Il conviendra également d'organiser le vote des agents afin qu'ils élisent leur délégué au CNAS.